



Luc Gerecke

Conseiller Général

Odile Riotte

Suppléante

Madame, Mademoiselle, Monsieur,

Comme tous les ans depuis bientôt 10 ans, et à l'occasion de cette nouvelle année, j'ai l'honneur et le plaisir de vous adresser mes vœux les plus sincères pour vous, votre famille et vos proches.

Dans un contexte difficile, que cette année vous apporte l'énergie nécessaire à surmonter les difficultés, à aller de l'avant.

C'est également le vœu que je formule pour la France qui est un beau et grand pays et qui possède des atouts indéniables, mobilisons-nous pour sortir du marasme et retrouver le chemin du succès et la fierté d'être français.

Le défi est le même pour le département des Vosges qui possède, lui aussi, des qualités reconnues: savoir-faire et valeurs du travail des vosgiens, tissu industriel, technologies de pointe, sites de recherche, agriculture et industrie agro-alimentaire performantes, industrie du bois, éco-construction, tourisme, et bien d'autres encore.

Mais si ce constat est une bonne base pour construire notre avenir, il faut aussi une volonté, une dynamique, un changement des schémas de pensées. Notre société change et évolue, il faut également que certains décideurs, en place depuis des décennies, comprennent que l'intérêt général doit primer sur les intérêts particuliers. Il ne suffit pas de le dire, il faut le faire.

Dans un contexte de crise mondiale le budget 2012 du Conseil Général des Vosges a été voté en séance publique le 14 décembre dernier pour un montant de 453 millions d'euros, en retrait de 17 millions d'euros, soit une baisse de 3,6 % avec un relèvement du niveau des

dépenses sociales (principale compétence du Conseil Général) en direction des programmes: enfance, famille, handicap, personnes âgées, insertion.

A noter également dans ce budget le réajustement de la dotation de fonctionnement aux collèges à + 2% soit 130 000 € ainsi que le concours pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours à + 1% soit 150 000 €.

Le groupe des réformateurs a salué l'effort de rigueur et de sincérité **qu'il avait demandé** et a, en conséquence, voté le budget 2012. Le prochain rendez-vous de l'assemblée départementale dédié aux finances et plus précisément au vote des taux appliqués à la fiscalité est fixé au 30 mars. Sachant qu'après la réforme de la fiscalité nous débattons de la taxe sur le foncier bâti, seule des 4 taxes en imposition directe (taxe d'habitation, foncier bâti, foncier non bâti et taxe professionnelle) qui reste encore à la disposition des Conseils Généraux. Le Président Poncelet devrait proposer une augmentation de la taxe sur le foncier bâti de 4.1% afin de relever le produit de cette taxe de 2 780 000 €.

Sachant également que dans le budget une réserve de 4 000 000 € (2 M€ en fonctionnement et 2 M€ en investissement) est actée et que, pour les impôts indirects tels que droits de mutation, taxe sur l'électricité et la nouvelle taxe sur l'aménagement (dont nous ne connaissons pas encore le produit) les taux sont à leur maximum, à suivre...

Les compétences du Conseil Général, obligatoires ou volontaires, sont nombreuses et les recettes en diminution, il faudra donc continuer à privilégier les économies car les capacités contributives des Vosgiens ne sont pas extensibles à l'infini.

Des élections cantonales ont eu lieu en mars dernier, elles concernaient 15 des 31 cantons vosgiens. A l'issue de ce scrutin l'assemblée départementale a procédé à l'élection de son président. Monsieur Christian Poncelet (UMP) a été élu par 15 voix contre 15 au bénéfice de l'âge (83 ans). A noter lors de cet ultime vote (3ème tour), l'abstention d'un Conseiller Général (PS) et les voix de deux autres Conseillers Généraux (PS) qui se reportent sur Monsieur Poncelet.

Pour ma part, avec 7 de mes collègues de la majorité départementale, tout en reconnaissant le travail passé du président sortant, j'ai souhaité qu'une nouvelle dynamique soit mise en place avec pour seul objectif le développement de notre département. Nous souhaitons ce développement au service de tous, sans exclusions partisans, en toute transparence, au seul service des vosgiens.

J'ai donc logiquement soutenu la candidature de Monsieur Philippe Faivre.

Il me semblait alors que la démocratie s'était exprimée et j'ai respecté le résultat du scrutin. Cependant, et depuis lors, le groupe des réformateurs auquel j'appartiens subit en permanence des tentatives d'intimidation, de marginalisation, de blocage d'informations, au mépris de toutes les règles républicaines.

J'ajoute que les agents du conseil général, bien malgré eux, sont pris en otages et tentent désespérément de continuer leur mission dans ce climat délétère et je les en remercie.

Je crois au développement de nos territoires et à une juste répartition du fruit de nos efforts, c'est pourquoi je continuerai à défendre avec pugnacité les intérêts du département des Vosges

Environnement:

Dans le cadre d'actions de préservation des sites naturels sensibles une subvention de **1 170 €** a été votée au profit du Conservatoire des Sites Lorrains pour le bois sud de Sauville.

Charte sport:

Il s'agit d'une aide au financement d'investissements d'équipements, (selon certains critères à consulter sur www.vosges.fr rubrique "aides")

les clubs peuvent bénéficier d'une subvention de 65% sur leurs achats d'équipements, 3 clubs en ont bénéficié :

Judo-club de Bulgnéville: **585 €**

Vosges Cheval Nature: **355 €**

Haras du Rond Pré: **520 €**

Economie:

Dans le cadre de la convention de re-dynamisation Nestlé/Etat, dans laquelle notre Député **Jean-Jacques Gaultier** s'est fortement impliqué, 169 emplois en CDI parfaitement identifiés ont été créés sur l'Ouest Vosgien.

ALPO: (Aide au Logement des Propriétaires Occupants)

LANAH (Agence Nationale de l'Habitat) accorde des aides spécifiques aux propriétaires occupants dont les ressources sont inférieures aux plafonds déterminés par le code de la construction et de l'habitation. Le Conseil Général complète ces aides par des subventions dans le cadre du dispositif ALPO à hauteur de 5%. 2 dossiers pour le canton pour un total de **486 €**

Subventions de transports aux établissements d'enseignement publics et privés:

Il s'agit d'aides destinées à financer le transport des élèves des écoles publiques et privées pour les activités soutenues par le département: 4 dossiers

pour l'école primaire de St Ouen les Parey pour un total de: **792 €**

Répartition des amendes de police:

Conformément au 2ème alinéa de l'article 2234-II du code général des collectivités, il appartient à l'assemblée départementale de procéder à la répartition des recettes provenant des amendes de police relatives à la circulation routière: 4 dossiers au profit des communes de Aulnois, Bulgnéville et Vrécourt pour un total de: **47 003 €**

Répartition de la TDPTP:

(taxe départementale de péréquation de la taxe professionnelle): la suppression de la taxe professionnelle en 2010 n'a pas eu pour conséquence de supprimer le fonds mais d'en modifier l'abondement, 16 communes ont pu bénéficier de la répartition de la taxe, soit **209 564 €**

Rappel des compétences du Conseil Général:

Tous les jours les vosgiens sont en lien avec leur Conseil Général par le biais des compétences de ce dernier. Il existe 2 types de compétences, les compétences obligatoires telles que l'action sociale, les collèges, le transport scolaire, la voirie départementale, l'équipement rural...et les compétences volontaires: soutien à l'économie, action culturelle, aides aux communes...

Pour 2011 les aides directes apportées par le Conseil Général au canton de Bulgnéville se montent à 1 056 144 €, si l'on ajoute la répartition des amendes de police et la TDPTP (voir plus haut) la somme est de 1 312 711 € pour 91 dossiers.

L'ensemble des chiffres et le détail des aides ainsi que les explications techniques sont disponibles sur mon site: luc.gerecke.fr

Aides à l'économie et à l'agriculture

(compétences volontaires)

Partenariat avec les entreprises commerciales et artisanales:

1 dossier à Bulgnéville: **1 500 €**

Soutien à l'agriculture:

18 dossiers: **155 833 €** dont

9 pour le partenariat en faveur de l'installation agricole,

7 dans le cadre du plan de modernisation des bâtiments d'élevage,

1 aide exceptionnelle aux éleveurs de la race vosgienne,

1 aide aux CUMA (coopérative d'utilisation de matériel agricole)

AIDES AUX COMMUNES ET À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES (COMPÉTENCES VOLONTAIRES)

37 subventions ont été accordées à 20 communes du canton pour un montant de **495 934 €**

Il s'agit au travers de ces aides de soutenir les communes qui investissent et qui, pour beaucoup d'entre-elles, ne pourraient pas lancer des programmes pourtant indispensables tels que: l'alimentation en eau potable, la restauration du patrimoine communal, la voirie communale, la création de lotissement, l'assainissement, l'éclairage public, l'extension des réseaux, l'aménagement de chemins, l'aménagement de traverse de village...

2 dossiers votés au profit de la Communauté de Communes pour un total de **45 322 €** dont: 1 subvention de 2 902 € pour la création du sentier de randonnée pédestre des 3 lacs (Saulxures les Bulgnéville, Bulgnéville et Contrexeville) et 1 subvention de 42 420 € pour la création d'une déchetterie à Remoncourt (canton de Vittel).

Aingeville, Aulnois, Auzainvilliers, Belmont-sur-Vair, Bulgnéville, Crainvilliers, Dombrot-sur-Vair, Gendreville, Hagnéville et Roncourt, Malaincourt, Mandres-sur-Vair, Médonville, Morville, Norroy-sur-Vair, Parey-sous-Montfort, Saint-Ouen-les-Parey, Saint-Remimont, Saulxures-les-Bulgnéville, Sauville, Suriauville, Urville, La Vacheresse et la Rouillie, Vaudoncourt, Vrécourt.